

FREEDOM DÉCAPANT RAPIDE

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 030	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>3</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	3	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	3								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Danger spécifique									
Vêtements de protection	  	Apparence	Clair Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.						

Section 1. Identification du produit et de la compagnie			
Nom du produit	FREEDOM DÉCAPANT RAPIDE	Code	54579 & 54581
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.	PMS#	432233
FTSS#	114575003	Date de validation	8/26/2003
Siège social aux É.U.	Siège social au Canada	Date d'impression	8/26/2003
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-888-746-5971	Remplace Aucune validation antérieure. En cas d'urgence (800) 851-7145	

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle Monoéthanolamine	111-90-0 141-43-5	1-5 1-5	Non disponible. OSHA (États-Unis). TWA: 8 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 7.5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat]. ORALE (DL50): Aiguë: 1720 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1018 mg/kg [Lapin].
Pentahydrate Métasilicate de sodium	6834-92-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 770 mg/kg [Rat].
Éther phenolique du éthylène glycol	122-99-6	5-10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1260 mg/kg [Rat].
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
Peau	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
Inhalation	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Notes au physicien	Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Coupe fermée: >93.333°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
Mains	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène
Respiratoire	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
Pieds	Des chaussures de protection.
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Agréable.
Couleur	Clair
pH	13 à 13.5 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.09
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	
DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
TDG Classification	
TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, éther phenolique du éthylène glycol
 CERCLA : Substances dangereuses.: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

état New Jersey - Liste des déversements: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 New Jersey: Monoéthanolamine, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 Massachussets - Liste des déversements: Monoéthanolamine
 Massachussets RTK: Monoéthanolamine
 Pennsylvanie RTK: Monoéthanolamine, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification CLASSE D-1A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE)
CLASSE E: Liquide corrosif.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.